

06 déc 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 décembre 2002](#)

Politique des grandes villes

Sur proposition de M.Charles Picqué, Ministre chargé de la Politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion de conventions avec plusieurs villes ou communes.

Sur proposition de M.Charles Picqué, Ministre chargé de la Politique des grandes villes, le Conseil des Ministres a approuvé la conclusion de conventions avec plusieurs villes ou communes.

L'accord porte plus précisément sur :- le contenu et les montants d'avenants aux conventions 2002, déjà conclues avec les villes ou communes de Gand, Schaerbeek, Ostende, La Louvière, Anvers et Liège, d'une part;- et, d'autre part, le contenu et les montants des contrats conclus pour 2003 avec les villes et communes de Ostende, Mons, Molenbeek et Anderlecht. Le budget prévu pour les avenants aux contrats 2002 est de 41.052.000 euros. Pour les nouvelles conventions 2003, un budget de 41.667.000 euros, réparti comme suit a été prévu : - 1.385.632,62 euros pour Anderlecht;- 2.749.885,22 euros pour Molenbeek;- 2.038.522,05 pour Mons;- 1.504.609,07 pour Ostende. Ces conventions permettent de financer un certain nombre de mesures dans les quartiers défavorisés. L'objectif est de soutenir et de réaliser des actions entreprises afin d'améliorer le cadre de vie, de valoriser les conditions de vie des habitants, de renforcer la sécurité et de relancer la fonction économique locale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe